

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2013**  
**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

**Votants : 23**

**Conseillers absents - excusés :** Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Marc BARRON.

**Procurations :** François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

**Secrétaire de séance :** Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER

**Date convocation :** 08 novembre 2013

**N°2013-078**

**Objet :** Plan Climat Air Energie du Grand Nancy - Charte d'engagement  
**Rubrique :** 8.8

**Rapporteur :** Francine PIERRE

Les derniers travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) confirment que le changement climatique est sans équivoque. Il est maintenant évident au vu de l'accroissement des températures moyennes mondiales que pour 2100 une hausse de + 2°C à + 6°C est attendue.

Cette prise de conscience engendre aujourd'hui la mise en œuvre de nombreuses actions par divers acteurs : Etats, organisations internationales, Union Européenne, autorités locales, sociétés civiles, associations...

Mais force est de constater qu'en raison de sa dynamique d'évolution, de sa proximité aux citoyens et de son impact direct ou indirect sur l'environnement, la question du changement climatique, et plus largement du développement durable de nos sociétés, a toute légitimité à être appréhendée au niveau du territoire des villes et des agglomérations.

Afin de lutter contre le changement climatique, l'outil à disposition des collectivités est le Plan Climat Energie Territorial (PCET), véritable projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- **l'atténuation**, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- **l'adaptation**, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

### L'approche du Grand Nancy

Le Grand Nancy a affiché cette prise de conscience et l'a déclinée au sein de ses politiques en faisant du développement durable l'une des lignes de force de son projet d'agglomération.

Le Plan Climat de la Communauté urbaine du Grand Nancy vise les objectifs européens et nationaux :

- les « **3 X 20 pour 2020** » : réduire de 20 % les émissions de GES ; réduire de 20 % la consommation d'énergie ; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie,
- le **facteur 4 pour 2050** : diviser par 4 ces émissions de GES soit les réduire de 75%.

Si l'horizon paraît lointain, l'atteinte de cet objectif, à terme, implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail prospectif et collectif.

D'ailleurs, le Grand Nancy a souhaité ajouter la dimension de préservation de la qualité de l'air, à laquelle la santé des populations et la qualité de vie sont intimement liées. La Communauté urbaine va donc plus loin que ce que le législateur prévoit en mettant en place un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

C'est pourquoi la Communauté urbaine a réalisé un bilan Energie Climat sur son territoire (année de référence 2008) qui montre des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 2 150 kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub> (ktéqCO<sub>2</sub>) à cela s'ajoute la réalisation de son bilan carbone patrimoine et service (année de référence 2010) qui représente 4.55 % des émissions du territoire avec 97,9 ktéqCO<sub>2</sub>.

Aussi le Grand Nancy entend-il continuer à jouer pleinement son rôle de fédérateur (information et sensibilisation des partenaires, conseils, suivi des actions...).

### Dispositif d'adhésion et mise en œuvre

Le Plan Climat Air Energie du Grand Nancy ayant été adopté le 14 décembre 2012, il est désormais possible de s'associer à cette dynamique territoriale en adhérant à la Charte d'engagement.

Cette Charte a été élaborée avec le Conseil de développement durable pour une représentation de la société civile et aussi avec le Club Climat Energie car les communes ont un rôle très important à jouer sur leur territoire. Le travail collaboratif de qualité mis en place depuis quelques années doit encore s'accroître et continuer de manière à faire avancer le territoire vers les 3 fois 20 pour 2020.

Désireux de participer à cette démarche, et après avoir consulté les services, nous sommes en mesure de nous engager sur **22 actions** réparties comme suit :

- « **Je m'engage** » : j'adhère à la démarche avec au minimum les **6 engagements de base**,
- « **J'agis** » : je mets en œuvre mon plan d'actions « atténuation » avec **19 actions** dans les domaines suivant *bâtiment - mobilité - consommation et production responsables - aménagement de l'espace - sensibilisation, formation et communication*,
- « **Je m'adapte** » : je mets en œuvre mon plan d'actions « adaptation » avec **3 actions** pour prévoir, anticiper les changements climatiques.

A cela, pourront s'ajouter **des engagements volontaires** concernant des opérations spécifiques comptabilisées en accord avec les services du Grand Nancy.

### Suivi et évaluation

Nous effectuerons un bilan des actions mises en œuvre afin de mesurer l'avancement de nos engagements chaque année avec les services de la ville et le Grand Nancy.

Des indicateurs plus précis pourront être définis au cas par cas afin de mesurer le résultat des actions mises en œuvre. Le Grand Nancy nous apportera dans ce cas une aide technique pour le chiffrage des tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (TéqCO<sub>2</sub>) évitées, des kilowattheures (kWh) économisés, des émissions de polluants atmosphériques épargnés et des économies financières générées,

Après avis favorable de la commission cadre de vie du 3 octobre 2013,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le plan d'actions et les modalités de mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy,
- **AUTORISE** le Maire à signer la Charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy,

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.



